

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**18 SEPTEMBRE 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M <sup>me</sup> Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. Alain Sarrazin	, maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M. Gérald Charron	, maire de Laforce
M. Jacques Poudrier	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère
M. Philippe Boutin	, maire de Lorrainville
M. Michel Paquette	, maire de Moffet
M <sup>me</sup> Carmen Rivard	, mairesse de Nédélec et préfète suppléante de la MRCT
M. Mychel Tremblay	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M <sup>me</sup> Joanne Larochelle	, mairesse de St-Bruno-de-Guigues
M. Michel Audet	, maire suppléant de la Ville de Belleterre
M. Philippe Barette	, maire de la Ville de Témiscaming

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, SOUS LA PRÉSIDENTCE  
DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

M <sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre	, mairesse de St-Édouard-de-Fabre
M <sup>me</sup> Jacinthe Marcoux	, mairesse de St-Eugène-de-Guigues
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie
M. Yvon Gagnon	, président du Comité municipal de Laniel et représentant du territoire non organisé

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M <sup>me</sup> Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement
M. Tomy Boucher	, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M <sup>me</sup> Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h et adoption de l'ordre du jour.**

**09-13-439**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

Le préfet débute son allocution par une recension de ses activités depuis le conseil des maires du 21 août 2013. Parmi celles-ci, notons :

- 25 août 2013 : Participation au Tour de l'Est à vélo. Le préfet tient à souligner l'initiative et la qualité de l'organisation. Cette activité représente un beau potentiel à développer;
- 26 août 2013 : Présentation du mémoire de la CRÉ sur le projet de loi sur les mines en Commission parlementaire à Québec;
- 6 septembre 2013 : Dossier agneau – rencontre avec le MAPAQ, la Financière agricole, les cabinets politiques du ministre Gendron et du député Chapadeau, le réseau Agri-Conseil, l'UPA et la Fédération des producteurs d'agneaux-moutons du Québec;
- 8 septembre 2013 : Participation aux journées portes ouvertes de l'UPA avec une visite de la ferme Mondou et Robert;
- 9 et 10 septembre 2013 : Participation au Symposium international des Villes-amies des aînées, entrecoupée par une rencontre au Parlement sur le dossier « Transport de raccompagnement » et une rencontre avec la SÉPAQ;
- 11 septembre 2013 : Dépôt d'un mémoire (préliminaire) à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec, à Rouyn-Noranda.

À l'aube des élections municipales, le préfet adresse quelques mots de remerciements, notamment à toutes les mairesses et tous les maires pour leur contribution au développement du Témiscamingue.

Il les remercie également pour leurs conseils, leurs implications ainsi que leurs questionnements légitimes et sains dans une structure démocratique comme la MRC.

Avec l'apport de tous, le préfet considère que la MRCT a redonné l'élan nécessaire à la reprise économique, à l'amélioration de l'environnement, au soutien de nos organismes sociaux communautaires et à la défense des intérêts du Témiscamingue.

En terminant, le préfet tient à remercier ceux et celles qui, pour de bonnes raisons, quitteront leurs fonctions de maires au cours des prochaines semaines.

Il souligne le départ de M<sup>me</sup> Jacinthe Marcoux qui, le préfet l'espère, reviendra siéger au conseil des maires dans un avenir plus ou moins rapproché.

Finalement, le préfet tient à remercier sincèrement, M<sup>me</sup> Carmen Rivard et M. Philippe Barette, qui ont été pour lui des mentors, des modèles et qui l'ont toujours aidé dans les choix parfois difficiles à faire. Le préfet souligne leurs nombreuses années d'implication, pour la MRC et pour leurs municipalités respectives.

Au nom de ses collègues et de l'ensemble de la population du Témiscamingue, le préfet les remercie du fond du cœur et leur souhaite une belle retraite bien méritée.

**09-13-440**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2013.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Une correction a été apportée à la résolution n<sup>o</sup> 08-13-402 – Commonwealth Plywood sur le transfert (annuel) du bois de l'usine de Kipawa vers l'usine de Belleterre. La décision fût proposée par M. André Pâquet.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Philippe Boutin  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après correction à la résolution.

**09-13-441**

**Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le préfet expose les sujets inscrits au projet du procès-verbal de la réunion du comité administratif du 4 septembre 2013.

**09-13-442**

**Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

- Question de M. Gilles Lepage :

Un article de journal mentionne que la ministre des Ressources naturelles, M<sup>me</sup> Martine Ouellet, demande à la CRÉ son avis dans le dossier de la demande de transfert de bois de la compagnie Commonwealth Plywood. Qu'en est-il exactement?

Réponse : La CRÉ a décidé de ne pas s'impliquer dans ce dossier.

- Question de M. Gilles Lepage :

Dans le dossier de mise sur pied d'une nouvelle épicerie à Témiscaming, le préfet a pris position fermement, en tant que préfet, avec un nouveau promoteur. Est-ce une manière pour lui de se faire du capital politique?

Réponse : En tant qu'ancien urbaniste et agent de développement de la Ville de Témiscaming, le préfet a mis en relation des gens qui pouvaient faire progresser le dossier. Le préfet va laisser les gens juger de ses actions. Ce qu'il a appuyé, c'est une Coopérative de services qui lui ont demandé son avis.

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Pourquoi la MRC de Témiscamingue utilise le suffixe de, plutôt que du, pour faire sa promotion?

Réponse : Cette dénomination a toujours été utilisée.

➤ Question de M. Gilles Lepage :

Le préfet a affirmé, en Commission sur l'énergie, qu'on achète 40 % de notre électricité au Témiscamingue. Est-ce que le préfet est en mesure de prouver cette affirmation?

Réponse : L'important est de se référer aux propos affirmés en Commission.

➤ Question de M. Pierre Benoît :

Est-ce que la MRCT possède des nouvelles informations concernant le projet Innergex?

Réponse : Actuellement, aucune percée dans ce projet n'est prévue. Il faut attendre la mise sur pied d'une nouvelle politique sur l'énergie par le gouvernement du Québec.

**09-13-443**

**Rémunération du personnel électoral – Bonification à la résolution n° 08-13-395.**

---

**Attendu que** la résolution n° 08-13-395 concernant une décision prise lors de la séance du conseil du 21 août sur la rémunération du personnel électoral, certains tarifs proposés ne tenaient pas compte du minimum prévu selon le *Règlement sur le tarif de la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux* établis pour l'exercice financier 2013;

**Attendu que** la MRCT absorbe, en totalité ou en partie, la rémunération du personnel électoral affecté aux élections à la préfecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRCT bonifie la résolution n° 08-13-395 en adoptant les taux décrits dans le tableau de rémunération du personnel électoral, énumérés ci-après :

Description	Si élections locales et MRC	Si élections MRC seulement
<b><u>Président d'élection MRCT et adjoints dans les municipalités locales</u></b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Confection (ajout des électeurs non domiciliés et division en sections de vote) <u>et</u> révision de la liste électorale</li> </ul>	Le plus élevé entre 255,00 \$ et le montant suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0,4265 \$ / électeur (2 500 premiers);</li> <li>▪ 0,2132 \$ / électeur (22 500 suivants)</li> </ul>	Le plus élevé entre 425,00 \$ et le montant suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0,4265 \$ / électeur (2 500 premiers);</li> <li>▪ 0,2132 \$ / électeur (22 500 suivants)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a que confection de la liste électorale (ajout des électeurs non domiciliés et division en sections de vote) <u>ou</u> il n'y a que révision de la liste électorale</li> </ul>	Le plus élevé entre 152,00 \$ et le montant suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0,256 \$ / électeur (2 500 premiers);</li> <li>▪ 0,128 \$ / électeur (22 500 suivants)</li> </ul>	Le plus élevé entre 253,00 \$ et le montant suivant : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 0,256 \$ / électeur (2 500 premiers);</li> <li>▪ 0,128 \$ / électeur (22 500 suivants)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jour de vote par anticipation</li> </ul>	50 % du taux local	250,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Jour de vote</li> </ul>	50 % du taux local	375,00 \$
Formation :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Heures</li> <li>▪ Jour</li> <li>▪ Déplacements</li> </ul>	24,00 \$ Tarif autorisé	24,00 \$ / ch. Tarif autorisé
<b><u>Secrétaire d'élection</u></b>	¾ x président	¾ x président
<b><u>Adjoint au président des élections locales</u></b>	½ x président	½ x président
Bureau de révision :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président</li> <li>▪ Réviseurs (2)</li> </ul>	s/o s/o	18,00 \$ / heure 17,00 \$ / heure
Scrutateur / vote par anticipation	40,00 \$	17,00 \$ / heure
Scrutateur / jour de scrutin	40,00 \$	17,00 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote par anticipation	36,00 \$	15,00 \$ / heure
Secrétaire du bureau de vote lors du scrutin	36,00 \$	15,00 \$ / heure
Dépouillement des votes	s/o	Idem
Préposé à l'information – vote par anticipation	s/o	15,00 \$ / heure
Préposé à l'information – jour du scrutin	s/o	15,00 \$ / heure
Table de vérification :		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Président – vote par anticipation</li> <li>▪ Président – jour du scrutin</li> <li>▪ Membres (2) – vote par anticipation</li> <li>▪ Membres (2) – jour du scrutin</li> </ul>	s/o s/o s/o s/o	17,50 \$ / heure 17,50 \$ / heure 15,00 \$ / heure 15,00 \$ / heure
Formations	s/o	25,00 \$ / ch.

Le personnel du bureau de vote par anticipation affecté au vote itinérant, le cas échéant, a droit à une rémunération supplémentaire égale au tarif horaire établi pour le bureau de vote par anticipation.

#### **09-13-444**

#### **Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**Gestion des matières résiduelles – Toiles pour andains (plateforme de compostage).**

**09-13-445**

**Considérant** qu'il y a beaucoup de matières (sacs de plastique, contenants légers, etc.) qui se dégagent de la plateforme de compostage par le vent;

**Considérant** la présence considérable d'oiseaux (goélands) sur les andains de compost qui favorisent l'éparpillement des matières et la contamination par leurs fientes;

**Considérant** que nos andains actuels sont souvent très humides donc qu'ils se tamisent difficilement;

**Considérant** qu'il y a lieu de diminuer la propagation des sacs de plastique et autres résidus sur le site, de contrôler le taux d'humidité des andains et d'améliorer la qualité du compost (par une diminution des fientes d'oiseaux);

**Considérant** qu'il existe des toiles conçues spécialement pour protéger les matières en compostage;

**Considérant** que ces toiles permettent de conserver le taux d'humidité idéal des matières tout en étant imperméable aux eaux de précipitations, de réduire les temps de compostage, d'améliorer la qualité du compost produit et de réduire les émissions d'odeurs;

**Considérant** qu'une couverture respirante Compostex coûte environ 1 850 \$ (plus taxes);

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 13 septembre 2013;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Mychel Tremblay  
et résolu unanimement

- ❖ D'acquérir trois toiles à compost comme des couvertures respirantes Compostex ou autre modèle comparable, jusqu'à concurrence de 5 550 \$ (plus taxes).

**09-13-446**

**Gestion des matières résiduelles – Politique et charte de prix pour vente de matières au Centre de valorisation.**

**Considérant** qu'il arrive fréquemment que des citoyens veuillent prendre des matières reçues sur le site du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) qui sont encore en bon état (bois, paillis, barils de plastique, meubles, etc.);

**Considérant** que la MRC n'avait aucune politique en ce sens ni de charte de prix afin de déterminer le prix de vente pour les différentes matières;

**Considérant** que des références ont été demandées auprès de divers écocentres du Québec afin d'avoir une charte de prix qui représente la réalité des écocentres;

**Considérant** que des prix ont été fixés variant de 1 \$ à plus de 100 \$ dépendamment de la catégorie de matière et de la qualité de celle-ci;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 13 septembre 2013;

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

❖ D'approuver la charte de prix pour la vente de matières au Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT).

La MRC de Témiscamingue et/ou le Centre de valorisation du Témiscamingue (Écocentre) n'assume aucune responsabilité et n'offre aucune garantie sur la vente de ces matières.

**09-13-447**

**Gestion des matières résiduelles – Achat d'un bac verseur pour le verre.**

**Considérant** qu'au Centre de tri, il existe un enclos pour retirer le verre de la table de tri (qui actuellement n'a pas de valeur sur le marché);

**Considérant** que l'utilisation des bacs 1 100 litres en plastique pour le verre occasionne des bris régulièrement, ceux-ci n'étant pas assez solides;

**Considérant** que chaque bac 1 100 litres coûte environ 500 \$;

**Considérant** que la possibilité d'acquérir un conteneur verseur en métal qui serait beaucoup plus pratique, tout en étant beaucoup plus résistant pour ce type de matière;

**Considérant** que Transport Symkam possède un conteneur neuf de ce type à vendre au coût de 1 250 \$;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 13 septembre 2013;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

❖ D'acheter le conteneur verseur en métal de l'entreprise Transport Symkam au coût de 1 250 \$.

**09-13-448**

**Gestion des matières résiduelles – Camions de collecte.**

M. Philippe Boutin réitère l'importance de voir à un entretien rigoureux des camions, notamment par l'application de peinture pour camoufler la rouille. Ces véhicules circulent sur l'ensemble du territoire de notre MRC : il faut porter une attention particulière à l'image de la MRCT véhiculée sur nos routes!

## **Gestion des matières résiduelles – Long Point First Nation de Winneway.**

### **09-13-449**

**Attendu que** depuis octobre 2011, la MRC de Témiscamingue offre l'opportunité à Long Point First Nation de Winneway de recourir au service de transport des matières résiduelles vers Rouyn-Noranda;

**Attendu qu'**à ce jour, une facture de 52 001,01 \$ est en souffrance, aucun versement n'ayant été acheminé à la MRCT depuis octobre 2011;

**Attendu qu'**une lettre datée du 26 juin 2013 a été envoyée à M. Bernard Valcourt, ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien, sollicitant son aide pour régler la situation;

**Attendu que** ce Ministère confirmait dans une correspondance du 4 juillet 2013, ne pas être impliqué dans la gestion des affaires internes des bandes et ne peut être tenu responsable des dettes encourues par ces dernières;

**Attendu qu'**une correspondance fût acheminée à M. Jerry Polson le 30 juillet 2013, afin de prendre entente pour le paiement de cet état de compte;

**Attendu qu'**une seconde lettre fût transmise au nouveau chef de la communauté, M. Derek Mathias, le 6 septembre 2013;

**Attendu que** des appels téléphoniques ont été logés auprès de la communauté pour tenter de discuter avec leur directeur général et qu'aucun retour d'appel n'a été assuré dans le présent dossier;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre une mise en demeure à Long Point First Nation de Winneway pour défaut de paiement pour la gestion des matières résiduelles et qu'à défaut de ne pas donner suite dans les 10 jours suivants l'envoi de cette lettre officielle, cette communauté ne pourra plus venir porter ses matières résiduelles au Centre de valorisation du Témiscamingue (Écocentre), tant que la facture n'aura pas été acquittée dans son intégralité.

### **09-13-450**

## **Gestion des matières résiduelles – Support à la municipalité de Laforce.**

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ De supporter la municipalité de Laforce face aux impacts de la résolution n° 09-13-449, notamment une décharge intentionnelle de matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Laforce.

**Gestion des matières résiduelles – Signature d’ententes relatives aux échanges de services avec les communautés autochtones.**

**09-13-451**

Il est proposé par M. Norman Young  
appuyé par M. Philippe Barette  
et résolu unanimement

- ❖ De mettre en place des ententes écrites avec les communautés autochtones pour confirmation de leur adhésion pour les services présentement offerts en gestion des matières résiduelles.

**09-13-452**

**Comité de sécurité publique – Recommandation pour appel d’offres pour équipements pour l’évacuation médicale.**

Le Comité de sécurité publique recommande l’acquisition de divers équipements pour mieux desservir la population en termes de services d’urgence, plus spécifiquement dans les zones isolées, hors du réseau routier. À cet effet, une levée de fonds organisée par la Sûreté du Québec en 2012 a permis de recueillir 8 000 \$ pour financer en partie l’achat de ces équipements. Incluant le financement budgété par la MRC, 23 000 \$ est en disponibilité budgétaire pour l’année 2013.

Avant d’autoriser ces achats, le conseil des maires demande qu’un projet de protocole d’entente soit mis en place afin de définir les rôles et responsabilités de chaque intervenant lors des évacuations médicales. De plus, des démarches doivent être entreprises à nouveau afin d’établir des partenariats avec les organismes actuellement présents sur le territoire, voir à la mise en disponibilité des équipements et établir de possibles ententes de partage afin d’offrir le meilleur service en évacuation médicale aux meilleurs coûts, et ce, pour l’ensemble du territoire de la MRC.

Une correspondance sera acheminée au directeur du poste principal de la Sûreté du Québec afin de connaître la procédure et les modalités de transfert du montant récolté (8 000 \$) lors du souper spaghetti 2012 dans un fonds de réserve à la MRCT, dédié à l’évacuation médicale.

**09-13-453**

**Comité de sécurité publique – Recommandation pour appel d’offres pour équipements pour le projet de sécurité routière.**

**Considérant** que la mise en œuvre d’un projet de sécurité routière visant à sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de circulation routière au Témiscamingue;

**Considérant** qu’une première phase du projet a été réalisée par l’installation de panneaux de sensibilisation aux entrées de chaque municipalité de la MRCT;

**Considérant** que ce volet du projet a été réalisé en partenariat avec le ministère des Transports, la Sûreté du Québec et la Société d’assurance automobile du Québec avec contribution financière et/ou biens et services;

**Considérant** la disponibilité budgétaire 2013 de 15 000 \$ pour la réalisation du projet;

**Considérant** la recommandation du Comité de sécurité publique de concrétiser la 2<sup>e</sup> phase du projet;

**Considérant** que ces équipements (stèle radar et remorque) seront utilisés par l'ensemble des municipalités;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Rivard  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une stèle radar avec remorque selon diverses spécifications. Les soumissions seront reçues au bureau de la MRC jusqu'à 16 h 30 le 7 octobre 2013. La MRCT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

L'analyse des soumissions sera effectuée par le Comité de sécurité publique lors de sa rencontre du 8 octobre pour une recommandation au conseil des maires du 16 octobre 2013.

L'entreposage des équipements pourrait se faire à la Sûreté du Québec. Le traitement des demandes pour localisation et gestion de la stèle radar seront assumés par le Comité de sécurité publique.

#### **09-13-454**

#### **Comité en sécurité incendie – Recommandations issues de la rencontre du 22 août 2013.**

M. Tomy Boucher fait état des dernières discussions du Comité de sécurité incendie.

Devant le nombre de problématiques en lien avec la sécurité incendie au Témiscamingue, notamment les normes et obligations imposées par le gouvernement, les tests de formation Pompier 1, ainsi que l'application du schéma de couverture de risques, un colloque sera organisé avec les élus, les directeurs généraux et les chefs incendie, afin de cibler des pistes de solutions pour contrer ces problèmes. Des personnes-ressources au ministère de la Sécurité publique, de l'École nationale des pompiers et/ou de MRC seront invitées à cette journée dédiée à la sécurité incendie.

Le conseil de maires ne remet aucunement en cause l'importance de la sécurité de leurs citoyens, mais souhaite travailler sur des solutions tenant compte des particularités rurales de la MRCT. Une modulation des normes et de la réglementation s'impose!

Qui plus est, le Comité de sécurité incendie, suite à sa rencontre du 22 août 2013, suggère aux municipalités, les deux recommandations suivantes :

- De procéder au remplacement des téléavertisseurs désuets et voir à l'achat d'un téléavertisseur de rechange;
- Inclure un article sur les feux d'artifice au *Règlement relatif à la prévention incendie*.

Les demandes de permis pour l'utilisation de feux d'artifice renseigneraient la municipalité de l'utilisation, par un ou des citoyens, de ces feux d'artifice. De même, ça favoriserait un meilleur contrôle du risque d'incendie lors d'alerte de risques élevés émis par la SOPFEU.

Cette nouvelle réglementation serait un ajout à l'article 14.2 sur les permis qui doivent être délivrés pour les feux de joie et les feux à ciel ouvert.

**09-13-455**

**Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents – Recommandations du Comité municipal agricole et agroalimentaire (CMAA).**

Lors de la sortie de la Politique de souveraineté alimentaire, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entendait déposer deux projets de loi modifiant la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* et la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

Dans les notes explicatives du projet de loi n° 46, on peut y lire ceci :

*Ce projet de loi modifie la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents en ce qui a trait aux exigences imposées pour être considéré comme résident québécois et à celles imposées aux non-résidents qui ont l'intention d'acheter une terre agricole en vue de s'établir au Québec. Dorénavant, il sera exigé de séjourner au Québec pendant 36 mois au cours des 48 mois précédant ou suivant l'acquisition, selon le cas, et d'obtenir au cours de ces 48 mois la citoyenneté canadienne, le cas échéant. Il prévoit de nouveaux critères d'analyse des demandes d'autorisation d'acquisition de terres agricoles par des personnes qui n'ont pas l'intention de s'établir au Québec. Enfin, il fixe une limite à la superficie totale de terres agricoles dont la Commission de protection du territoire agricole du Québec peut autoriser l'acquisition au cours d'une année par des personnes qui n'ont pas l'intention de s'établir au Québec.*

À sa séance ordinaire du conseil des maires de la MRCT tenue le 19 juin dernier, les maires ont demandé aux membres du Comité municipal agricole et agroalimentaire de se positionner à l'égard du projet de loi n° 46.

Les membres du comité ont soulevé les constats et éléments suivants :

- Ce projet de loi ne s'attaque pas au vrai problème soit la notion de fonds spéculatifs en lien avec le système bancaire;
- Le projet de loi est écrit comme si la source du problème provenait uniquement des propriétaires privés;

- Le Témiscamingue est une région limitrophe avec l'Ontario. Dans la version actuelle du projet de loi, des transactions potentielles avec d'éventuels acheteurs provenant de cette province pourraient être limitées;
- La modulation au sein de ce projet de loi pour tenir compte des particularités des régions doit être prise en compte;
- Des mesures permettant davantage de soutien à la relève agricole afin de favoriser le transfert d'entreprise ou encore explorer d'autres modèles de transfert qui pourraient être applicables à la situation du Témiscamingue et du Québec semblent être des pistes d'actions potentielles à privilégier. Le modèle français des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) en est un exemple de modèle sur lequel le Québec pourrait s'inspirer afin de favoriser le transfert et l'établissement d'entreprises agricoles.

Le conseil des maires prend acte de la recommandation du Comité municipal agricole et agroalimentaire et est d'avis que des modifications doivent être apportées au projet de loi n° 46 sur la *Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents* afin de tenir compte des éléments et constats présentés précédemment.

Une lettre faisant état de cette situation sera acheminée au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin que le ministre puisse prendre en considération les modifications précédemment stipulées.

**09-13-456**

**Embauche d'un ingénieur forestier – Recommandations du comité administratif.**

**Considérant** qu'à partir de 2014, la MRC de Témiscamingue aura à gérer par délégation du ministère des Ressources naturelles, l'ensemble des baux de villégiature et d'abris sommaires sur les terres publiques, ainsi que l'octroi de nouveaux baux;

**Considérant** que le 21 août 2013, le conseil des maires entérinait le principe de mettre en place un Comité consultatif en ressources naturelles qui aura pour mission de comprendre les attentes du milieu, de les confronter avec la situation et de soumettre des recommandations à la Table des maires à l'égard de certains dossiers.

**Considérant** que, dans sa vision de coopérative de services, la MRCT y voit une opportunité d'aller chercher une ressource spécialisée en foresterie afin de venir combler des besoins en la matière auprès des municipalités et donc, être en mesure de documenter les dossiers de forêt et de ressources naturelles afin de mieux outiller le conseil des maires dans leur prise de décisions.

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser un affichage à l'externe afin de procéder à l'embauche d'un ingénieur forestier;
- ❖ De nommer M<sup>me</sup> Claudine Laforge Clouâtre sur le comité de sélection lors du processus de recrutement.

La personne embauchée aura à réaliser diverses tâches (à titre indicatif) :

- Support aux municipalités détentrices des lots intramunicipaux (plans quinquennaux et annuels, rapports et inventaires demandés par le MRN);
- Support technique à l'Agence de la forêt privée du Témiscamingue;
- Superviser les activités du Comité en ressources naturelles de la MRC, notamment assurer la coordination dudit comité;
- Coordination des consultations publiques des PAFI, s'il y a lieu;
- Gestion des carrières et sablières en territoire public (délégation des baux du MRN);
- Mise en disponibilité de nouveaux emplacements de villégiature (délégation des baux du MRN);
- Signature des projets du Volet 2;
- Assurer la coordination et le suivi, en collaboration avec le responsable en aménagement, des dossiers « forêt » pilotés par la MRC.

L'entrée en poste est prévue pour le 4 novembre 2013. La personne est soumise à la politique de travail et salariale en vigueur à la MRC de Témiscamingue.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	16	11 686
<b>Contre</b>	1	322
Monsieur le conseiller de comté, André Pâquet (Fugèreville), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
<b>Résolution adoptée à la majorité</b>		
<b><u>N. B. :</u></b>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

**09-13-457**

**Internet haute vitesse.**

Le conseil des maires prend acte de la lettre du 17 septembre 2013 de Communication-Témiscamingue et d'Internet JBM.

## **Matamec – Étude de faisabilité et viabilité du projet.**

### **09-13-458**

Le 4 septembre 2013, Matamec annonçait une étude de faisabilité positive pour le projet minier de terres rares de Kipawa.

Le conseil des maires maintient sa position en lien avec la résolution n° 11-12-423, décision prise lors de la séance du conseil du 28 novembre 2012.

La MRC de Témiscamingue réitère qu'advenant le dépôt d'une demande pour un certificat d'autorisation auprès du MDDEFP, le gouvernement du Québec devra prendre ses responsabilités. Conformément à la résolution n° 11-12-423, dans un éventuel cas où le Ministre décide d'aller en audiences publiques sur le projet de Matamec, la MRCT soutiendra cette décision et participera aux audiences publiques.

### **09-13-459**

## **Annulation de l'appel d'offres n° 04-2013 – Chargé de projet pour le PDZA.**

**Considérant** que la MRCT a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un chargé de projet pour la réalisation du Plan de développement de la zone agricole;

**Considérant** qu'à l'analyse des soumissions reçues, les membres du comité de sélection ont détecté des contraintes en matière des règles d'attribution du contrat;

**Considérant** qu'un avis juridique fût demandé sur le processus du présent appel d'offres et que la recommandation du juriste d'annuler le processus d'appel d'offres n° 4-2013 en cours et de procéder à un nouvel appel d'offres;

**Considérant** l'encadrement légal pour l'attribution d'un contrat par appel d'offres pour des services professionnels d'une valeur de 25 000 \$ et plus, mais moins de 100 000 \$;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRCT annule l'appel d'offres n° 4-2013 pour un chargé de projet pour la réalisation du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);
- ❖ D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation pour un chargé de projet pour la réalisation du PDZA. Les soumissions seront reçues au bureau de la MRC jusqu'à 16 h 30 le 30 septembre 2013. La MRCT se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Ce nouveau processus d'appel d'offres devra respecter en tout point les dispositions de la loi et plus particulièrement celles édictées à l'article 936.0.1.1 du Code municipal, notamment quant aux critères d'évaluation, au système de pointage et au mode de transmission des soumissions. Les documents d'appel d'offres doivent intégrer l'ensemble des conditions prévues à la Politique de gestion contractuelle de la MRC de Témiscamingue.

**Unités d'aménagement forestier du MRN et limites des bassins versants – Arrimage avec les limites administratives des MRC.**

**09-13-460**

**Attendu qu'**au cours des dernières décennies, plusieurs ministères ont procédé à l'harmonisation des découpages administratifs pour tenir compte des limites administratives des MRC;

**Attendu que** seul le ministère des Ressources naturelles n'a pas donné suite à cette harmonisation;

**Attendu que** malgré le redécoupage des unités d'aménagement forestier, le ministère des Ressources naturelles (secteur Forêts) considère que la partie Nord du Témiscamingue, soit 27 % du territoire, est rattachée à l'Abitibi et par conséquent, administrée à partir de cette région;

**Attendu qu'**une harmonisation des unités d'aménagement avec les limites de la MRCT faciliterait la planification des compagnies forestières (moins d'intervenants à inviter aux consultations);

**Attendu que** le territoire du Témiscamingue doit être géré par le bureau local de Ville-Marie comme l'ont fait nombre de ministères (Transports, Agriculture, Justice, etc.) et organismes (Sûreté du Québec, CLD, CLSC, UPA, etc.) qui œuvrent sur le territoire;

**Attendu qu'**une conséquence de la non-concordance des découpages territoriaux est la difficulté, sinon l'impossibilité d'obtenir, sur la base des MRC, une information exacte sur les ressources forestières (possibilités, attributions, essences, etc.);

**Attendu que** cette situation nuit à la pleine réalisation du potentiel de développement de l'industrie locale, en faisant en sorte, pour ainsi dire, de réserver 27 % de notre territoire aux usines forestières de transformation de l'extérieur du Témiscamingue;

**Attendu que** lors du découpage des limites des organismes de bassins versants, la rivière Dumoine a été incluse à l'intérieur du bassin versant de l'Outaouais alors qu'elle aurait dû être incluse dans le bassin versant du Témiscamingue;

**Attendu que** la limite administrative de la MRC de Témiscamingue est située sur la rive Est de la rivière Dumoine, ce qui inclut la rivière Dumoine dans son intégralité à l'intérieur de la MRCT;

Il est proposé par M. Philippe Barette  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ De demander une harmonisation des limites des unités d'aménagement forestier au MRN avec les limites administratives de la MRC;
- ❖ De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de voir à l'inclusion de la Rivière Dumoine dans le bassin versant du Témiscamingue afin de correspondre aux limites territoriales de la MRC de Témiscamingue dans son intégralité.

La reconnaissance d'une région d'appartenance comme celle de la MRC de Témiscamingue doit inciter les structures gouvernementales à s'ajuster à ses limites, facilitant ainsi une meilleure utilisation et une plus grande concertation dans la gestion des ressources et des services publics.

**Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

**09-13-461**

➤ **Question de M. Gilles Lepage :**

Est-ce que la MRCT s'oppose à la décision prise par la ministre des Ressources naturelles concernant l'attribution des bois par encan, décision qui empêche Commonwealth Plywood d'acquérir des lots?

**Réponse :** La MRCT réitère la demande de rencontre entre le préfet, le maire de Kipawa et la ministre, demande adressée à cette dernière.

➤ **Question de M. Gilles Lepage :**

Quelle est l'opinion du préfet concernant la prise de position du maire de Témiscaming qui veut empêcher les travailleurs du Québec à aller travailler en Ontario?

**Réponse :** La question doit être posée au maire de Témiscaming.

➤ **Question de M. Gilles Lepage :**

Est-ce que la MRCT peut réitérer l'invitation à Hydro-Québec, afin qu'elle vienne parler des capacités énergétiques au Témiscamingue?

**Réponse :** Le député Gilles Chapadeau et le ministre François Gendron ont commandé une étude en lien avec les capacités énergétiques au Témiscamingue.

**09-13-462**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Philippe Boutin  
appuyé par M. Mychel Tremblay  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 16 octobre 2013**

Il est 22 h 15.

(Original signé)

**Arnaud Warolin, préfet**

(Original signé)

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**